



## Compte Rendu de visite Département de la Vendée

Date de la visite : 23/04/2020

Date du compte rendu : 24/04/2020

Visite effectuée par : Landry ROBIN

### Le propriétaire

Type de propriété :  individuel  indivision  groupement forestier  nu-propriétaire

Nom de la personne rencontrée : M. de Brisoult

Rôle dans la gestion de la propriété : Propriétaire

### *Coordonnées complètes du contact*

Monsieur de Brisoult

Tél : 06 64 93 69 74

mdebrisoult@gmail.com

- Nom de la forêt : La Bourdallière

- Commune(s) : Brem/Mer

- Parcelle(s) cadastrale(s) à boiser: B763, B759, B753, B754p, B755p

- Surface totale boisée (ha) : environ 5 ha

- Autres : /

Document de gestion :  aucun  CBPS+ (adhésion en cours)  RTG  PSG

## État des lieux

### Description de la propriété :

- Boisement sur terres agricoles

### Localisation du projet :



### Station :

**Topographie** : Plateau (pente orientée SSO)

**Géologie** : Microgranit au sud, schistes rouges à l'ouest (source : BRGM)

Environ 8 sondages pédologiques ont été réalisés sur les parcelles à boiser. Ils permettent d'identifier les caractéristiques suivantes du sol.

### **Parcelles cadastrales B 763/B759 :**

**Profondeur prospectée.**

Suivant les sondages, elles varient de 50 cm à 1 m. Le blocage de la tarière est du à quelques éléments grossiers ou à la compacité du sol.

**pH** : 4.5/5

**Traces d'hydromorphie temporaire:** Elles sont présentes dès 20/25 cm de profondeur sur le second sondage à proximité de la mare. Ailleurs elles sont absentes.

**Texture du sol :** limoneuse à légèrement limono-sableuse sur l'ensemble des sondages. La texture devient limono-argileuse dès 70/80 cm de profondeur sur le deuxième sondage.

**Éléments grossiers :** Ils sont peu nombreux donc non contraignants pour la prospection racinaire mais ils entraînent un blocage de la tarière parfois assez rapidement (dès 40 cm de profondeur pour le premier sondage).

#### **Potentialités du sol :**

Les sondages pédologiques révèlent un sol à potentialités moyennes. Les meilleurs sols se situent dans la partie basse de la parcelle B 759 à proximité de la mare et du ruisseau de la Corde. Malgré la présence d'éléments grossiers, la profondeur de sol prospectable par les racines semble bonne notamment à l'aval de la parcelle. La profondeur est probablement moindre à l'amont de la parcelle.

#### **Essences préconisées (liste non exhaustive) :**

Suivant les caractéristiques stationnelles relevées, les essences recommandées pour le boisement sont :

Feuillus : chêne pubescent, chêne sessile (rouvre) pour les essences « objectif »

Le chêne vert, le chêne tauzin, le cormier, l'alisier torminal, l'érable plane, tilleul à grandes feuilles, pour les essences d'accompagnement.

Il faudra privilégier le chêne sessile là où le sol est le plus profond et frais.

#### **Parcelles cadastrales B 753/B754p :**

##### **Profondeur prospectée.**

3 sondages ont été réalisés. La profondeur atteinte n'excède pas 40 cm (seulement 20 cm pour le premier sondage). Les éléments grossiers et la compacité du sol contraignent les sondages à la tarière. Au second sondage, dès 25/30 cm de profondeur la tarière atteint un horizon constitué d'arène granitique.

**pH :** 4.5/5

**Traces d'hydromorphie temporaire:** Absentes

**Texture du sol :** limoneuse à légèrement limono-sableuse sur l'ensemble des sondages.

**Éléments grossiers :** Ils représentent moins de 5% du volume prélevé mais ils constituent un obstacle pour effectuer des sondages à la tarière.

#### **Potentialités du sol :**

Les sondages pédologiques révèlent un sol à potentialités limitées. La profondeur du sol est nettement inférieure à 1 m. La roche mère est par endroits proche de la surface. La situation topographique des parcelles en haut de versant entraîne une plus importante perte en eau par écoulement en bas de versant.

Essences préconisées (liste non exhaustive) :

Suivant les caractéristiques stationnelles relevées, les essences recommandées pour le boisement sont :

Feuillus : chêne pubescent, pour les essences « objectif »

Le chêne vert, le chêne liège, le tilleul à grandes feuilles, le poirier commun, l'alisier torminal pour les essences d'accompagnement.

Résineux : cèdre de l'atlantique, pin maritime, pin parasol (ornement)

Zonages L 122-7 et 8 (soumis à réglementation) :

- Arrêté de Protection de Biotope  Natura 2000 Directive Habitat  Natura 2000 Directive Oiseaux  Réserves naturelles Nationales  Réserves Naturelles Régionales  Site classé  
 Périmètre de protection de 500 m (monument)  Aucun zonage

<b>Itinéraire technique</b>
-----------------------------

Préparation du terrain.

Dans un premier temps, vous devrez préparer le terrain pour la plantation. Le travail du sol doit être fait préférentiellement fin août début septembre. Vous effectuerez un labour en plein ou sur les lignes de plantation.

Le labour en plein est plus onéreux mais il permet une meilleure croissance des plants. Si vous choisissez un labour en bandes utilisez une charrue à 2 ou 4 socs et réalisez 2 passages afin d'atténuer la cale de labour.

Puis, dans les 2 cas, effectuez une reprise de labour afin de casser les mottes quelques jours avant la plantation.

Si les parcelles ont été cultivées, il est recommandé de faire au préalable un sous-solage à 30 – 40 cm de profondeur afin de casser éventuellement semelle de labour qui serait un obstacle à la prospection racinaire des plants.

Vous pouvez semer une légumineuse comme le trèfle. Ce semis permettra de garder une certaine fraîcheur au sol et favorisera la reprise des plants. Cependant, il faut veiller à ce que le trèfle ne concurrence pas les plants sur un rayon d'1m<sup>2</sup>.

**Tous les travaux de sols doivent être faits lorsque le sol est ressuyé et non engorgé.**

La plantation :

Pour le boisement, vous opterez pour des plants à racines nues de 50/80 cm de hauteur pour les feuillus et en godet pour le cèdre et le pin maritime. Vous installerez les plants dans la plus grande longueur de la parcelle ou par plots. L'idéal est d'effectuer la plantation en fin d'automne et durant l'hiver (Novembre à janvier).

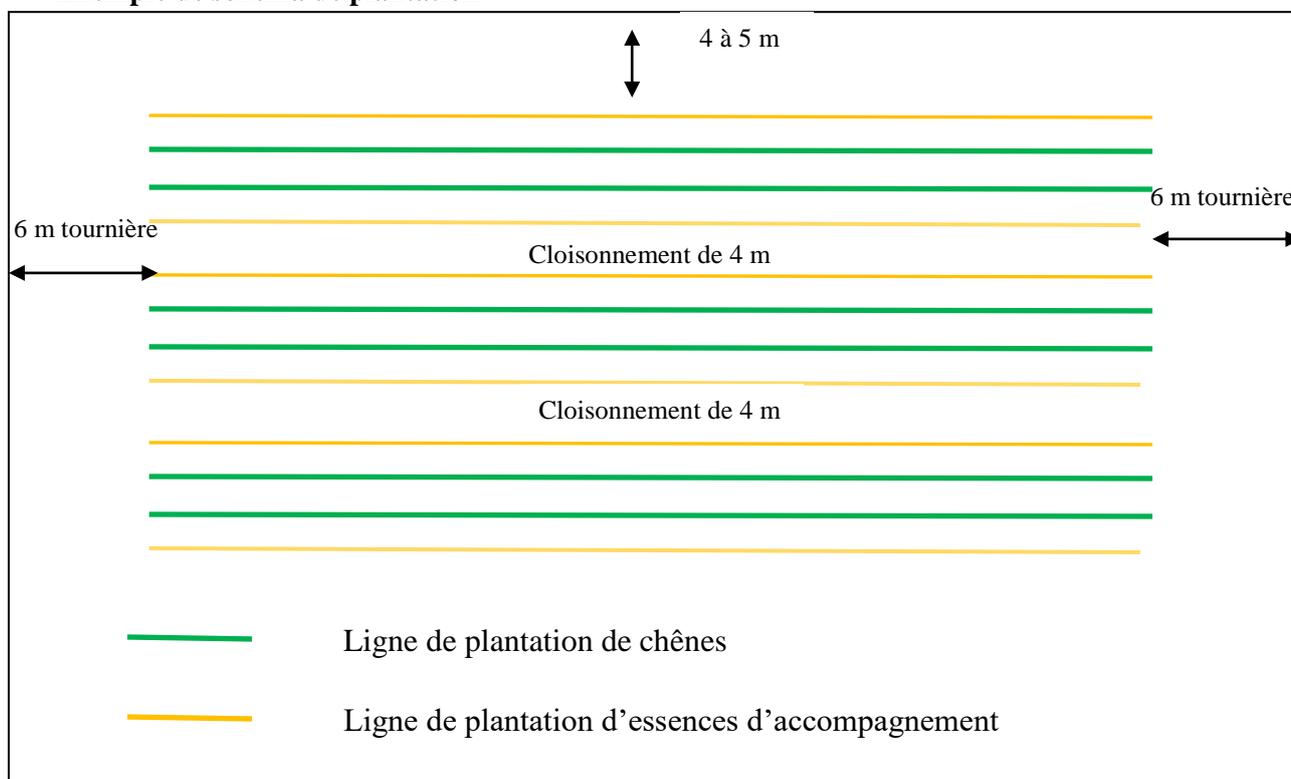
### La densité de plantation :

Il faudra une densité de plants importante afin de limiter l'impact des dégâts de gibier. De plus, une forte densité permettra un meilleur gainage des plants et leur assurera une meilleure forme. Aussi, je vous conseille de ne pas planter en deçà de 1600 plants hectare pour les feuillus (ex : 1666 plants/ha soit 3 X 2m ou 1680 plants/ha soit 3.5X1.70m ou 2000 plants/ha soit 2 X2.5 m) et 1200/1300 plants/ha pour les résineux.

Pensez à conserver des « tournières » aux extrémités des lignes de plantation afin de circuler aisément dans la parcelle.

Entre 4 lignes de plantation, laissez des cloisonnements d'exploitation de 4 à 5 m de large. Ils faciliteront la circulation et le travail dans la parcelle. Le passage des engins sera canalisé afin d'éviter un tassement des sols en tous sens.

### **Exemple de schéma de plantation**



### Adresses de pépinières :

Pépinières LEMONNIER  
Les Ecoulouettes  
61250 FORGES  
Tél : 02 33 27 05 01  
Mail : [mail@pepinieres-lemonnier.com](mailto:mail@pepinieres-lemonnier.com)

Pépinières PLANFOR  
RD 651  
40090 UCHACQ  
Tél : 05 58 75 90 80

Pépinières NAUDET  
Siège  
21290 LEUGLAY

Pépinières BAUCHERY  
Place de l'Eglise  
41220 CROUY SUR COSSON

Tél : 03 80 81 81 76  
Mail : [leuglay@pepinieres-naudet.com](mailto:leuglay@pepinieres-naudet.com)

Tél : 02 54 87 51 02  
Mail : [contact@bauchery.fr](mailto:contact@bauchery.fr)

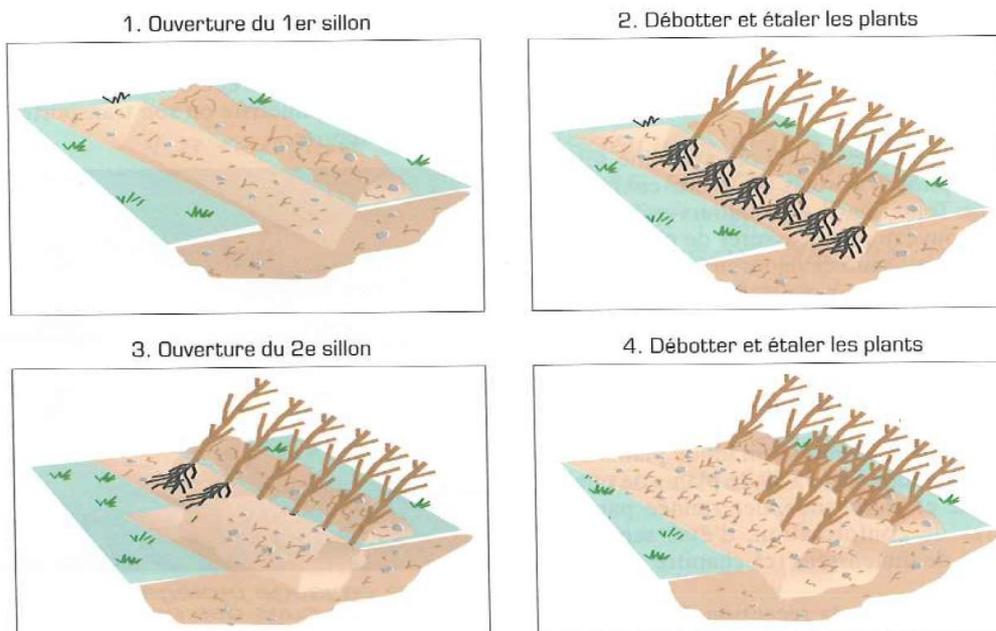
Adresse pour travaux de plantation :

SYLVARIVE  
Antony LANDREAU  
Le Chatelier  
85130 LA VERRIE  
06 87 95 84 77

### Autres commentaires

- Lors des plantations il est vivement conseillé de se procurer auprès de pépiniéristes forestiers des plants dont l'origine et la qualité génétique sont certifiées (adresses ci-dessus).
- A la livraison vérifiez la qualité des plants. Installez les plants en jauge afin d'éviter tout dessèchement.

Mise en jauge des plants à racines nues



Évitez toujours de :

- retarder la mise en jauge, même si la plantation doit suivre rapidement (le temps est toujours incertain) ;
- mettre en jauge les bottes entières non déballées ; très rapidement, les plants situés au milieu des bottes seraient complètement moisissés ; il faut les séparer les uns des autres de 4 à 5 cm ;
- exposer au sud les plants mis en jauge : ils souffriraient des alternances du gel et du dégel (surtout au printemps) qui les font transpirer et les déshydratent. Parer cet inconvénient en les protégeant avec de la paille ou des feuilles mortes ;
- mettre en jauge les plants en récipients ou les plants à racines nues livrés dans des emballages plastiques. Il faut simplement les stocker dans un endroit sombre et frais, après avoir vérifié que les sacs sont bien fermés ;
- mettre en jauge des plants issus d'une pépinière située à proximité du chantier de plantation. La mise en jauge doit être considérée comme un pis-aller auquel on a recours uniquement en cas de nécessité. L'idéal consiste à approvisionner le chantier juste au moment de l'emploi des plants, en les extrayant de la pépinière au fur et à mesure des besoins.

- Lors de la commande, choisissez des régions de provenance adaptées au contexte local (ex pour le chêne sessile, région de provenance QPE 103 et QPU 101 ou 360 pour le chêne pubescent)
  
- Après avoir boisé vos parcelles vous devrez effectuer auprès du service du cadastre (centre des impôts fonciers), le changement de nature de culture de la parcelle (imprimé IL 6704). Cette déclaration doit être faite dans les 90 jours qui suivent le boisement. Elle ouvre à une exonération de taxe foncière de 50 ans pour un boisement avec des essences feuillues (30 ans pour le résineux, 10 ans pour le peuplier).
  
- Tout nouveau boisement de plus de 0.5 ha doit faire l'objet d'une évaluation environnementale d'incidence auprès des services de la DREAL. Pour cela, le formulaire Cerfa joint à ce compte-rendu doit être retourné à la DREAL.